

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2483

91 – ESSONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

Ventes et cessions

424 860 369 RCS Evry.

ESIRIS IDF ING.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 73408.00 EUR.

Adresse : 4, Rue de la Mare à Tissier, 91280 Saint-Pierre-du-Perray.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS AU BODACC RELATIF AU PROJET COMMUN DE FUSION NATIONALE Société absorbante : ESIRIS IDF ED Forme : société par actions simplifiée Adresse du siège : 3 rue de la Mare à Tissier - Zac de Villepele - 91280 SAINT PIERRE DU PERRAY Capital : 45.000 euros Numéro unique d'identification : 411 109 127 Lieu d'immatriculation : EVRY Société absorbée : ESIRIS IDF ING Forme : société par actions simplifiée Adresse du siège : 4 rue de la Mare à Tissier - 91280 SAINT PIERRE DU PERRAY Capital : 73.408 euros Numéro unique d'identification : 424 860 369 Lieu d'immatriculation : EVRY Évaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Sur la base des comptes sociaux de la société ESIRIS IDF ING arrêtés au 31 décembre 2020, le montant de l'actif est de 3.397.394 euros et le montant du passif est de 1.012.396 euros. Rapport d'échange des droits sociaux : 0,696609 action de la société absorbante pour 1 action de la société absorbée, soit une augmentation de 75.900 euros par création de 1.650 actions nouvelles au capital de la société absorbante d'une valeur nominale de 46 euros chacune. Réduction du capital du fait de l'annulation des titres de la société absorbante détenus par la société absorbée : Après l'augmentation de capital, il conviendra de procéder à l'annulation des 1.000 actions d'une valeur de 46 euros chacune, détenues par la société absorbée dans le capital de la société absorbante, et en conséquence, réduire le capital d'un montant de 46.000 euros. Montant prévu par la prime de fusion : Prime de fusion relative à l'augmentation de capital : 2.582.035,50 euros Prime de fusion relative à la réduction de capital, dite prime de fusion négative : 1.829.000 euros Prime de fusion globale : 753.035,50 euros Date du projet commun de fusion : 30/06/2021 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : dépôt au greffe du Tribunal de Commerce d'Evry en date du 14/10/2021 pour la société absorbante et dépôt au greffe du Tribunal de commerce d'Evry en date du 14/10/2021 pour la société absorbée..